

doption des bills et nous demande ensuite de les adopter à la hâte devrait être trop fortement blâmée; mais nous devons être judicieux quand il s'agit de rejeter certains bills. Je suis certain que le très honorable leader de la Chambre fera tout en son pouvoir pour faire donner des explications convenables après ce qui a eu lieu aujourd'hui.

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Je puis vous dire que je l'ai fait.

L'honorable sir GEORGE W. ROSS (Middlesex): Si l'honorable ministre considère que l'adoption de ce bill est urgente, je retirerai mon objection. Je n'aimerais pas, même si je pouvais, à empêcher l'adoption de ce bill, mais je dois répéter encore plus énergiquement que je l'ai fait, que nous devrions rester ici pour discuter les bills que nous n'avons pas encore étudiés et que nous ne pouvons étudier aujourd'hui.

Voyez le bill concernant le traité avec le Japon. C'est un bill très important. Des troubles internationaux ont failli éclater relativement au traité de 1904. J'ignore comment ce bill règlera la difficulté. Je l'accepte parce que je suis toujours disposé à accepter une mesure du gouvernement, parce que j'ai confiance en lui; mais je ne puis être toujours une machine à voter. Je suis resté ici aujourd'hui pour voir discuter ces bills. J'espère que le très honorable leader de la Chambre nous épargnera de pareils ennuis à l'avenir, tant qu'il sera le leader du Sénat.

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Je ferai mon possible pour que la chose n'arrive plus. Sans doute, les honorables sénateurs comprendront que cette année surtout nous avons navigué entre Charybde et Scylla; mais cela pourrait être interprété comme des paroles de haute trahison, attendu que je puis comparer le couronnement à l'un des gouffres mentionnés ci-haut. Dans des conditions ordinaires, j'aurais insisté auprès de mes collègues pour les empêcher de hâter le Sénat; mais les honorables sénateurs savent que la session s'est prolongée d'une manière exceptionnelle et que dans les conditions où nous nous sommes trouvés, nous avons été en

quelque façon forcés de mettre fin à la discussion de certains sujets pour reprendre, dans un délai raisonnable, la discussion de la question importante dont nous nous sommes saisis. Je verrai à ce que les remarques qui ont été faites soient communiquées à mes collègues, d'autant plus que j'approuve l'idée tendant à dire que le Sénat ne devrait pas être prié d'adopter ces mesures avant que des avis plus complets aient été donnés. Quant à ce bill-ci je m'en rapporte à mes honorables amis. Autant que j'ai pu le savoir, les changements ne sont pas dans l'intérêt du public. C'est un bill long, mais une grande partie constitue une réédition des dispositions de la loi existante. Les amendements ont uniquement pour objet de prévenir parfois des incendies, parfois d'agrandir nos réserves forestières, deux choses que mes honorables amis ne peuvent qu'admirer.

La motion est adoptée et le bill lu une dernière fois.

SANCTION ROYALE DE BILLS.

L'honorable M. POWER: Si je comprends bien, Son Excellence est absente de la ville, et conséquemment les remarques que je vais faire sont peut-être hors de mise; mais la dernière fois que des bills ont été sanctionnés, Son Excellence était en ville, et, au lieu de venir ici elle-même, elle envoya l'assistant-gouverneur. C'est une pratique qui n'était pas suivie autrefois. Autrefois, quand le gouverneur était absent, à la pêche à Cascapédia ou à la Colombie-Anglaise, son député venait ici; mais quand le gouverneur général était ici, il venait sanctionner lui-même les bills. Etant donnée que la sanction des bills constitue en général le rôle le plus important que le gouverneur doit remplir au Canada, je crois qu'il est opportun, au moins quand il est en ville, qu'il vienne ici. Notre Parlement est composé de deux Chambres et du gouverneur général. Chacune de ces branches du Parlement devrait faire preuve d'un certain respect pour les autres branches. Supposons, par exemple, qu'à la prorogation, lorsque le gentilhomme huissier de la verge noire se rend à la Chambre des communes pour en convoquer la réunion ici, le vice-président soit envoyé ici au lieu